

# SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE VILLERAY-SAINT-MICHEL-PARC-EXTENSION LE 21 DÉCEMBRE 2022 À 11 H

#### **AVIS DE CONVOCATION**

Le 19 décembre 2022

Prenez avis qu'à la demande de la mairesse de l'arrondissement, une séance extraordinaire du conseil est convoquée le mercredi 21 décembre 2022, à 11 h, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement, au 405, avenue Ogilvy, 2e étage, à Montréal. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises au conseil lors de cette séance.

(s) Lyne Deslauriers
La secrétaire d'arrondissement



#### ORDRE DU JOUR

#### 10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA <u>Direction des services administratifs et du greffe</u>

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA <u>Direction des services administratifs et du greffe</u>

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

10.03 Questions

CA Direction des services administratifs et du greffe

Période de questions du public

10.04 Questions

CA <u>Direction des services administratifs et du greffe</u>

Période de questions des membres du conseil

#### 30 - Administration et finances

**30.01** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA <u>Direction des travaux publics</u> - 1224518001

Accepter, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec,* l'offre de service du conseil municipal afin que l'Escouade mobilité prenne en charge l'application de la réglementation relative au dépôt de la neige sur le domaine public, à l'exception de la délivrance de permis.

#### 40 - Réglementation

Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1229574007

Dépôt du certificat des résultats du registre pour le Règlement autorisant un emprunt de 3 381 000 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments ».

70 - Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs et du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 7

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CG: 0



#### Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 30.01

2022/12/21 11:00



Dossier	#	. 122	451	8001
DUSSICI	$\boldsymbol{T}$		<b>TJ</b> I	

Unité administrative

Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension,

responsable: Direction des travaux publics, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Accepter, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la Charte

de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre de service du conseil municipal afin que l'Escouade mobilité prenne en charge l'application de la réglementation relative au dépôt de la neige sur le domaine public, à l'exception de la délivrance de

permis.

d'accepter, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de service du conseil municipal afin que l'Escouade mobilité prenne en charge l'application de la réglementation relative au dépôt de la neige sur le domaine public, à l'exception de la délivrance de permis.

Signé par Nathalie Le 2022-12-13 17:34
VAILLANCOURT

Signataire : Nathalie VAILLANCOURT

Directrice d'arrondissement

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Bureau du directeur d'arrondissement



#### Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1224518001

Unité administrative

Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension,

Direction des travaux publics, Direction

Niveau décisionnel

Conseil d'arrondissement

proposé:

responsable:

Projet: -

Objet: Accepter, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la Charte

de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre de service du conseil municipal afin que l'Escouade mobilité prenne en charge l'application de la réglementation relative au dépôt de la neige sur le domaine public, à l'exception de la délivrance de

permis.

#### CONTENU

#### **CONTEXTE**

L'Escouade mobilité intervient quotidiennement sur le territoire des 19 arrondissements pour faciliter les déplacements actifs, collectifs et véhiculaires. Une planification opérationnelle est également établie pour assurer des blitz planifiés ciblant des thématiques précises. Dans le cadre de la saison hivernale, l'Escouade mobilité contribue activement à la surveillance de l'état de déneigement des trottoirs, du réseau cyclable et des voies de circulation en coordination avec les intervenants.

En novembre 2022, le conseil municipal a adopté une résolution visant à offrir les services de l'Escouade mobilité aux 19 arrondissements quant à l'application de leurs règlements respectifs relatifs au dépôt de la neige sur le domaine public. Le présent dossier vise à accepter l'offre du conseil municipal pour le territoire de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

#### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM22 1332 - 1229759001 - 22 novembre 2022 - Offrir les services de l'Escouade mobilité aux 19 arrondissements pour l'application de leurs Règlements relatifs au dépôt de la neige sur le domaine public, à l'exception de la délivrance de permis, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

#### **DESCRIPTION**

L'offre du conseil municipal en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, vise à offrir le service de l'Escouade mobilité aux arrondissements pour l'application de leurs règlements relatifs au contrôle du dépôt de la neige sur le domaine public, à l'exception de la délivrance des permis. Le contrôle du dépôt de la neige sur le domaine public peut être régi en vertu de plusieurs compétences dans le contexte montréalais. Différents règlements d'arrondissement régissent la question du dépôt de neige sur le domaine public. Le contrôle est actuellement uniquement assuré par les équipes d'inspection des arrondissements, et le cas de non-respect des dispositions réglementaires demeurent importants. L'Escouade mobilité désire contribuer activement à faire respecter les dispositions réglementaires régissant le dépôt à neige sur le domaine public en coordination

avec les équipes d'arrondissement. Pour ce faire, à leur demande, elle procéderait avec des blitz planifiés ciblant les secteurs problématiques sur le territoire des 19 arrondissements, en assurant une coordination appropriée avec les équipes en arrondissements, ainsi qu'en produisant des bilans d'intervention.

Le financement de l'application des règlements relatifs au dépôt de la neige sur le domaine public sera pris en charge par le Service de la concertation des arrondissements (SCA).

#### JUSTIFICATION

Le dépôt à neige sur le domaine public demeure un enjeu de taille qui représente des incidences importantes sur la mobilité et la sécurité des déplacements des citoyennes et des citoyens, sur les coûts et la planification des opérations et sur la satisfaction de la population. L'Escouade mobilité pourrait contribuer activement dans le cadre de sa planification opérationnelle, à faire respecter les dispositions réglementaires rattachées. Pour ce faire, l'Escouade mobilité doit partager la compétence avec les arrondissements pour les dispositions réglementaires régissant le dépôt de la neige sur le domaine public. Lien avec les politiques, programmes et priorités 2023 de l'arrondissement

Lien avec les politiques, programmes et priorités 2023 de l'arrondissement Il est recommandé au conseil d'arrondissement d'accepter l'offre de service précitée, car ce dossier s'inscrit dans la priorité sur la mobilité et la sécurité, adoptée par le conseil d'arrondissement, visant notamment à sécuriser les déplacements en toute saison et à favoriser les déplacements actifs de la population.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

#### **MONTRÉAL 2030**

Tel que présenté en pièce jointe, ce dossier contribue aux priorités 3 (fournir des options de mobilité durable, active et partagée) et 19 (milieux de vie sécuritaires et de qualité) du Plan stratégique Montréal 2030 de la Ville de Montréal. Compte tenu que le dépôt de la neige sur le domaine public constitue un enjeu ayant des incidences sur la mobilité et la sécurité de la population, l'offre de l'Escouade mobilité, contribuera à surveiller l'état de déneigement des trottoirs, du réseau cyclable et des voies de circulation afin que ces voies soient accessibles et sécuritaires.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/0

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/0

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION** 

S/O

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)** 

S/O

#### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Driss EZZAHER, Ville-Marie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-12-09

Directeur - travaux publics en arrondissement Directeur - travaux publics en arrondissement

Tél:

Télécop.:

Marco ST-PIERRE

514 868-3836

Tél :

Télécop.:

Marco ST-PIERRE

514 868-3836



# Système de gestion des décisions des instances PIÈCES JOINTES AU DOSSIER

Dossier #: 1224518001

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension,

Direction des travaux publics, Direction

Objet : Accepter, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la Charte

de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre de service du conseil municipal afin que l'Escouade mobilité prenne en charge l'application de la réglementation relative au dépôt de la neige sur le domaine public, à l'exception de la délivrance de

permis.



gdd\_grille\_analyse\_montreal\_2030.pdf

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marco ST-PIERRE Directeur - travaux publics en arrondissement

**Tél:** 514 868-3836

Télécop.:



#### Dossier décisionnel

## Grille d'analyse Montréal 2030

Version: juillet 2021

Le présent document constitue la grille d'analyse Montréal 2030 devant être remplie par les responsables des dossiers décisionnels pour compléter la rubrique « Montréal 2030 ».

Pour vous aider dans cet exercice, vous pouvez en tout temps vous référer au document « Guide d'accompagnement - Grille d'analyse Montréal 2030 » mis à votre disposition dans la section « Élaboration des dossiers décisionnels (GDD) » de l'intranet. Ce guide d'accompagnement vous fournit de plus amples informations sur le contexte de cet exercice, l'offre d'accompagnement, comment compléter la rubrique « Montréal 2030 » et la présente grille d'analyse ainsi qu'un glossaire.

Veuillez, s'il vous plaît, ne pas inclure la première page de ce document dans la pièce jointe en format PDF.

## Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1224518001

Unité administrative responsable : Arrondissement Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, Direction des travaux publics Projet : Accepter, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre de service du conseil municipal afin que l'Escouade mobilité prenne en charge l'application de la réglementation relative au dépôt de la neige sur le domaine public, à l'exception de la délivrance de permis.

### Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	non	s. o.	
1. Votre dossier contribue-t-il à l' <b>atteinte des résultats en lien avec les priorités</b> du Plan stratégique Montréal 2030? <i>Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.</i>	Х			

2. À quelle(s) priorité(s) du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

**Transition écologique - Priorités 3** : Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous.

**Quartier - Priorités 19** : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaire et de qualité et une réponse de proximité à leurs besoins.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal résultat/bénéfice attendu?

Résultats attendus : Compte tenu que le dépôt de la neige sur le domaine public constitue un enjeu qui a des incidences sur la mobilité et la sécurité des citoyennes et citoyens, l'offre de l'Escouade mobilité, de faire respecter les dispositions réglementaires de l'arrondissement contribuera à surveiller l'état de déneigement des trottoirs, du réseau cyclable et des voies de circulation afin que ces voies soient accessibles et sécuritaires pour les citoyennes et citoyens de VSP.

## **Section B - Test climat**

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	oui	non	s. o.
<ol> <li>Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment :         <ul> <li>Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990</li> <li>Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030</li> <li>Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales</li> <li>Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050</li> </ul> </li> </ol>			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la <b>diminution des vulnérabilités climatiques</b> , notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			Х
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			Х

## Section C - ADS+\*

<b></b>	Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	oui	non	s. o.
1. Vo	tre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de :			
a.	Inclusion			Х
•	Respect et protection des droits humains			
•	Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			
b.	Équité			V
•	Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			Α
C.	Accessibilité universelle Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	Х		
2. Av	ez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	Х		

<sup>\*</sup> Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



# Système de gestion des décisions des instances

**SOMMAIRE ADDENDA** 

IDENTIFICATION	Dossier # :1229574007			
Unité administrative responsable :	Arrondissement Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles			
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement			
Projet :	-			
Objet :	Adopter le Règlement RCA22-14009 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 381 000 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments »			
CONTENU				
CONTEXTE				
Ce sommaire Addenda vise à déposer le certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement RCA22-14009, soit les résultats du registre tenu du 12 au 16 décembre 2022.				
VALIDATION				
Intervenant et sens de l'intervention				
Autre intervenant et sens de l'intervention				
Parties prenantes				
Lecture :				

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane M MONGEAU Secrétaire recherchiste

514 872-4423

Tél:

**Télécop.:** 514 868-4066



## CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA22-14009

**RÈGLEMENT NUMÉRO RCA22-14009** de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, autorisant un emprunt de 3 381 000 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments.

Je, soussignée, Lyne Deslauriers, secrétaire d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension certifie par les présentes, que relativement à la procédure d'enregistrement concernant le règlement numéro RCA22-14009 mentionné en titre :

Le registre des demandes de scrutin référendaire a été accessible à la mairie d'arrondissement, située au 405, avenue Ogilvy, Montréal, du 12 au 16 décembre 2022, de 9 h à 19 h, sans interruption;

- a) Le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement est de 89 092;
- b) Le nombre de demandes de personnes habiles à voter requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire est de **8 920**;
- c) Le nombre de personnes habiles à voter qui ont transmis une demande est de 0;
- d) Le règlement numéro RCA22-14009 est par conséquent réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

FAIT à Montréal, le 19<sup>e</sup> jour de décembre 2022.

Lyne Deslauriers

Secrétaire d'arrondissement

une Deslauriers